

Corona: qu'est-ce que je peux faire et je ne peux pas faire ?

| Commerce au détail | Oui / autorisé (sous réserve du respect des mesures d'hygiène/ distance d'au moins 1,5 m) | Non / interdit | Note |
|---|---|----------------|---|
| Puis-je encore apporter ou récupérer des colis au bureau de poste ? | X | | |
| Puis-je encore faire des achats ? | X | | Limité à : Commerce de détail alimentaire, marchés de boissons, pharmacies, magasins de fournitures médicales, drogueries, stations d'essence, kiosques, magasins de fournitures pour animaux, commerce de gros |
| Ne suis-je plus autorisé à faire des achats entre 10 et 12 heures si je n'appartiens pas au groupe à risque ? | | (X) | recommandation de la communauté, que nous vous invitons à suivre. |
| Puis-je toujours aller au magasin de bricolage ? | X | | Dans le cadre des mesures d'hygiène les plus strictes |
| Puis-je toujours aller au magasin de mode ou de chaussures ? | | X | |
| Puis-je commander des marchandises à mon domicile (commande en ligne/catalogue) ? | X | | |
| Puis-je toujours me rendre chez le concessionnaire/garage ? | | X | Seules les réparations sont autorisées |
| Puis-je toujours aller au magasin de meubles ? | | X | |